

La priorité à la jeunesse, tant vantée dans la communication gouvernementale, ne résiste ni à l'analyse ni aux faits. En pleine crise sanitaire, le Ministre a du temps pour publier une circulaire proscrivant l'enseignement de l'écriture inclusive. Pour la FSU, il s'agit à la fois d'une injonction inacceptable mais aussi d'une tentative de diversion des vrais problèmes que rencontre l'école.

La réouverture en mai des établissements scolaires s'est faite dans la même impréparation que depuis le début de l'année scolaire. L'échec du déploiement des autotests s'ajoute à celui des masques, des protocoles sanitaires... l'absence de priorité vaccinale pour les personnels de l'Éducation nationale confirme le mépris du ministre. Il apparaît aujourd'hui complètement disqualifié aux yeux de la profession.

Maintien des examens

Fidèle à lui-même, Jean-Michel Blanquer a annoncé dans l'urgence et sans mener une réelle concertation ses décisions y compris pour les examens. Comme l'an dernier, impréparation, déni de réalité, obstination d'un ministre à n'écouter que lui-même conduisent toute la communauté scolaire dans l'impasse. À ce stade de l'année, aucune solution ne pouvait être satisfaisante : le ministre porte l'entière responsabilité de la situation.

Le maintien du Grand oral confirme son attachement à un symbole politique dont le SNES-FSU n'a cessé de dénoncer le caractère inégalitaire. Le collège et le DNB ne sont pas évoqués par le ministre alors que les problèmes créés par l'épidémie se posent également. Quant au choix fait pour l'épreuve de philosophie, il est désastreux : il est d'une grande désinvolture pour le travail des correcteurs et des professeurs ces derniers mois et dévalorise l'épreuve terminale. La situation est également difficile pour tous les autres correcteurs et jurys : modalités de passations et convocations tardent à arriver avec toujours la possibilité d'un revirement à 15 jours des examens. Dans ce cadre, qu'advient-il par exemple des professeurs convoqués pour les oraux (français, grand oral, rattrapage) sur la date programmée, très en amont et très difficile à déplacer, de leur vaccination ?

Le SNES et la FSU continuent de demander l'abrogation des réformes du lycée et du baccalauréat qui ont fait la preuve qu'elles augmentaient les inégalités, la pression évaluative, la sélection des jeunes. Il s'oppose aux logiques libérales de sélections et de discrimination à l'entrée dans le supérieur à l'œuvre dans Parcoursup.

Enseignement professionnel

Dans l'enseignement professionnel, niant la réalité, le ministre n'a rien voulu entendre. À un mois des épreuves et au pied du mur, il est contraint de prendre des dispositions pour aménager les examens, reconnaissant enfin l'existence de difficultés pour la session 2021. Pour autant, les réponses sont inadaptées et inacceptables ainsi que l'a rappelé l'intersyndicale de la Voie Pro. Les élèves de la voie professionnelle vont devoir passer toutes leurs épreuves ponctuelles comme une année « ordinaire ». Inacceptable car sur l'ensemble des épreuves ponctuelles écrites, dont l'enseignement général notamment, seules les deux meilleures notes obtenues dans 4 disciplines communes (Français, Histoire géographie, Prévention Santé environnement, éco-droit ou éco-gestion), seront retenues en Bac pro. De fait, les deux notes les plus basses seront remplacées par la moyenne pondérée des deux notes les plus hautes. Cette usine à gaz revient, en réalité, à supprimer purement et simplement deux disciplines de la certification des baccalauréats professionnels. Inacceptable aussi car les épreuves d'enseignement professionnel sont maintenues sans aucun aménagement. Inacceptable enfin car l'oral de chef-d'œuvre en

CAP n'est pas neutralisé alors que dans de nombreux établissements les conditions n'ont pas été réunies, depuis deux ans, pour y préparer les élèves de manière satisfaisante. Le SNUEP et la FSU continuent de demander l'abrogation de la réforme de l'enseignement professionnel.

La rentrée 2021 ne peut se faire dans les conditions imposées par le ministre alors que deux années perturbées par la crise sanitaire ont accru les difficultés rencontrées par personnels et élèves dans un second degré déjà sous doté. Les inégalités sociales et scolaires se sont creusées. Toutes les suppressions de postes prévues au budget 2021 doivent être annulées, un collectif budgétaire établi pour donner aux établissements des moyens supplémentaires. Nous nous inquiétons par ailleurs de l'absence de discussions sur les modalités de dialogue lors de recours au mouvement intra-académique : promis à l'automne, oublié à l'hiver et au printemps malgré nos relances, nous restons sans retour avant son arrivée à l'été... Les saisons, les DRH passent, le manque d'empressement reste pour offrir un réel cadre de travail et d'échange sur cette procédure et les informations fournies aux représentant.e.s élu.e.s des personnels.

Dans le premier degré, la situation n'est pas meilleure

Piliers du bon fonctionnement de l'école, nos collègues directeur-trices subissent de la part de l'administration une véritable maltraitance institutionnelle ! C'est à la charge de l'Académie de les soutenir dans leur fonction en répondant à leurs légitimes demandes.

Dernière en date, permettre d'appliquer sereinement les nouvelles consignes sanitaires de non-répartition des élèves en fournissant notamment à chaque école un document officiel à transmettre aux parents ainsi que des principes académiques en cas d'absences multiples ou de non-possibilité de garde. De même, les collègues chargé-es de direction attendent toujours qu'un document facilitant la vérification des vaccins obligatoires pour l'admission à l'école leur soit fourni depuis que la Mairie de Paris a annoncé qu'elle ne procéderait plus à ces vérifications.

Le Groupe académique sur la direction d'école (GADE) a été créé pour apporter des améliorations significatives au quotidien des directeurs et directrices, alléger la charge de travail, simplifier les tâches dans le cadre des missions définies par le référentiel direction d'école de 2014. C'est dans ce seul but que le SNUipp-FSU y participe. Pourtant, le SNUipp-FSU Paris s'interroge sur le dernier groupe de travail : l'absence de réponse sur la raison d'être de la charte de confiance entre IEN et direction confirme nos craintes : il s'agit d'une opération de communication liée à la délégation de compétences du DASEN vers la direction d'école qui figure dans le projet de loi Rilhac, et à laquelle le SNUipp-FSU s'oppose fermement.

L'Académie de Paris sait-elle déjà que cette proposition de loi sera remise au calendrier de l'Assemblée avant la rentrée de septembre ?

Le profilage des postes de direction est un énième exemple du mépris de l'Institution

Le manque de lisibilité sur ces affectations, le fait qu'un entretien soit indispensable va dissuader certain-es collègues et faire diminuer les possibilités de mouvement pour l'ensemble des directeur-trices. Une nouvelle fois, la mise en œuvre d'une mesure politique se fait dans la précipitation et sans aucune considération pour les personnels et leurs droits. On peut y lire que la mission des nouveaux-elles nommé-es s'inscrit dans le

cadre de la refondation de l'Éducation prioritaire et qu'ils-elles seront des collaborateur-trices direct-es de l'IEN. L'Académie pense-t-elle ainsi nommer des enseignant-es qui ne risqueraient pas de s'éloigner des objectifs ou lubies du Ministre, même contestées par l'ensemble de l'équipe (évaluations, guides orange, etc.) ?

Pénurie de remplaçant-es

Quand aujourd'hui, l'Académie de Paris fait le choix de réquisitionner des enseignant-es spécialisé-es qui exercent des missions cruciales auprès des élèves en difficulté, pour pallier le déficit de remplaçant-es, c'est un constat d'échec d'une politique éducative qui se voudrait ambitieuse. La semaine dernière, un courrier a même été envoyé aux récent-es retraité-es et démissionnaires pour reprendre du service ! Il s'agit d'une énième illustration de l'absence d'investissement dans le service public d'éducation percuté par la crise sanitaire et de l'impréparation du Ministère, malgré la com' de JM Blanquer et son fameux "tout est prêt". À l'inverse, le SNUipp-FSU continue de revendiquer un plan d'urgence pour l'école ! Ça urge !

Et comment la situation pourra-t-elle s'arranger l'an prochain avec seulement 15 créations de postes éphémères et la réorganisation académique du remplacement. C'est bien de créations de postes de remplacement dont l'Académie a besoin ! Le SNUipp-FSU Paris, dans le cadre d'une intersyndicale a donc publié une pétition pour l'abandon de cette réforme. Aujourd'hui, combien de classes sont fermées faute de remplaçant-es à mettre devant les élèves ? Combien de contractuel-les sont recrutées ? On voit concrètement la priorité au primaire affichée par le Minsitre. Les élèves parisien-nes ont de trop nombreux jours de classe, alors que l'année dernière a déjà été catastrophique sur le plan pédagogique. Mais tout est prêt, nul besoin de revendiquer des conditions d'apprentissage correctes et un service public d'éducation digne de ce nom.

Formation initiale et continue

Le service public d'éducation gagne aussi en qualité lorsque les enseignant-es sont formé-es, mais formé-es par toute la recherche et pas seulement en français et en maths d'un point de vue mécanique ! C'est à la fois un droit pour les enseignant-es et une exigence pour qui veut construire l'école qui permettra la réussite de tous-tes les élèves. Depuis des années, la formation continue est réduite à portion congrue, de plus en plus déplacée hors temps scolaire. La crise sanitaire que nous traversons ne fait que porter un coup un peu plus rude au plan de formation. Malgré des prévisions de formation plus que réduites, il semble que l'Académie annule les différents stages prévus ou les déplace hors temps scolaire sans même prendre la peine de prévenir de manière systématique les enseignant-es concerné-es et sans même leur laisser la possibilité de se désinscrire des stages. À ce sujet, le SNUipp-FSU Paris s'est adressé au Dasen le 11 mai et n'a pour l'instant obtenu de réponse.

AESH

Après une journée de mobilisation le 8 avril, l'intersyndicale nationale appelle à une nouvelle journée de grève le 3 juin pour l'amélioration des conditions de travail et de rémunération, l'abandon des PIAL. Dans ce contexte, la FSU a lancé une alerte sociale pour les AESH. Dans notre académie, les AESH ont du se prononcer sur des vœux d'affectation en PIAL pour l'an prochain, sans même avoir une liste actualisée de l'implantation de ces derniers. Nous demandons à l'académie de revoir cette procédure et de rouvrir la procédure aux AESH.

En ce qui concerne la revalorisation des AESH, l'Académie avait enfin acté une maigre revalorisation de la grille indiciaire. Cependant, cette augmentation n'aurait pas été actée

pour toutes et tous les AESH. La FSU a demandé l'ajout d'un point à l'ordre du jour, nous aurons donc la possibilité de comprendre les retards de paiement à ce moment-là.

Compte personnel de formation

La FSU a demandé aussi l'inscription d'un point concernant le Compte Personnel de Formation à l'ordre du jour de ce CTA. Ce droit a enfin été mis en place dans l'Académie l'an dernier. Le SNUipp-FSU Paris n'a de cesse de mettre cette question à l'ordre du jour des CAPD ou en questions diverses et s'est aussi adressé à Madame la Secrétaire générale, il y a plusieurs mois sans obtenir de réponses. La FSU prend note que la mise en œuvre du CPF sera à l'ordre du jour du prochain CTA.

Pour la FSU, comme pour le SNASUB-FSU, l'Éducation nationale, si elle est en partie une compétence partagée pour certains de ses aspects opérationnels, doit néanmoins rester principalement compétence de l'État. En d'autres termes, il est important que celui-ci conserve ses prérogatives en matière d'organisation au plus près des usagers sur l'ensemble du territoire national. Ceci implique que la direction et l'administration de l'EPL soient assurées par des personnels sous son autorité. Si le projet d'article 32 ne modifie pas ce cadre, il prévoit néanmoins de l'affaiblir par le pouvoir d'instruction sur les adjoint-es-gestionnaires qu'il crée.

Pour continuer dans les compétences des collectivités territoriales, le SNES-FSU (et la FSU 75), dénoncent encore une fois la gestion des travaux dans les lycées de la région Ile de France. La situation du lycée Rabelais est particulièrement inacceptable, très révélatrice. Lycéen.ne.s, étudiant.e.s et personnel.le.s sont placé.e.s dans des conditions d'apprentissage et de travail difficiles depuis plus d'un an. L'académie doit peser pour trouver une solution pour ré-implanter dans l'arrondissement cet établissement, de la même façon qu'il a été possible de relocaliser le lycée Fénelon temporairement... à moins de 300m...

La FSU promeut les droits des personnes LGBTQI, les élèves ne doivent pas subir de discriminations et doivent être protégés. Les parents, co-parents LGBTQI doivent pouvoir inscrire leurs enfants sur des formulaires non discriminants, qu'en est-il dans notre académie ?

Le 12 juin est une grande journée nationale de manifestation et de mobilisations contre le racisme et les idées d'extrême droite, première étape d'un combat qui doit s'inscrire dans la durée. La FSU y portera les enjeux syndicaux et alertera notamment les personnels sur des conséquences pour les établissements scolaires et les politiques éducatives d'une prise de pouvoir par l'extrême droite tant dans les collectivités territoriales qu'au niveau national.

L'avenir de l'école repose avant tout sur ses agent-es qui ont besoin d'épanouissement professionnel pour mener leur mission fondamentale à bien. La FSU Paris fait aujourd'hui et depuis des mois, le terrifiant constat d'un désenchantement professionnel qui ne laisse rien présager de bon...